

Commune de
DOMALAIN
(Ille-et-Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2010 à 20 H 30

Compte-rendu de la réunion transmis à la presse et affiché le 14 juin 2010

PRESENTS : MARTIN Joseph – OLIVIER Christian – TESSIER Daniel (arrivé à 22 H) – ROLLAND Pierre – PINCEPOCHE Monique – DÉSILLE Yvan – MAIGNAN Denis – GALLON Loïc – DOINEAU Brigitte – STRACQUADANIO Christèle – BASLÉ Marie-Josèphe – TÉHARD Sylvie – CHEVRIER Christine – TOUATI Anne – SALMON Pierre – CHEVRIER Daniel.

ABSENTS EXCUSES : LAMOUREUX Marie-Andrée – GRIMAUULT Jean-Philippe

Secrétaire de séance : TOUATI Anne

Convocation du 02 juin 2010

PLU : révision simplifiée n°2

La concertation sur ce dossier étant terminée sans observation sur le dossier, le Conseil Municipal a décidé de le soumettre à enquête publique. Celle-ci aura lieu du 28 juin au 30 juillet. Le Commissaire-enquêteur sera présent à la mairie les 28 juin, 15 juillet et 30 juillet de 9 H à 12 H.

Exploitation des stations d'épuration

Le Conseil Municipal a décidé de confier cette mission à VEOLIA pour un coût annuel de 16 109 € les 2 premières années et 16 559 € les 2 dernières années pour la station du bourg et celle de Carcraon. Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Jury d'assises

Le Conseil Municipal a tiré au sort 6 personnes inscrites sur la liste électorale afin de constituer les listes des jurés de cour d'assises pour l'année 2011 :

AUFFRAY Chrystèle – 17 rue de l'Etang – Carcraon

MARAIS – SALMON Christine – 13 rue des Chandeliers

LAMOUREUX – RENOUX Angèle – 4 place Jacques Heinyr

SUBIRY Anthony – 13 Rue de La Télinière

GERARD – MARTIN Marie-Joseph – 12 rue des Bruyères

LEFEVRE – BUSCHMANN Liliane – 22 La Heinrière

Enquête publique ROUSSEAU

Le Conseil Municipal n'a pas émis d'observation sur le projet présenté par Monsieur Olivier ROUSSEAU en vue de restructurer un élevage de volailles, d'un effectif total de 79 369 poulets à La Reussardière – MOUTIERS.

Atelier de mécanique

A partir du 1^{er} juillet, l'ancien local JOUAULT sera mis à disposition de Monsieur Régis ROZÉ. En juillet et août, il fera les aménagements nécessaires à l'ouverture de son garage automobile prévue début septembre. Le Conseil Municipal a fixé le montant du loyer à la somme de 200 € par mois à compter du 1^{er} septembre avec mise à disposition gratuite pendant les 2 mois d'installation. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention se rapportant à cette décision pour une durée d'1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Restauration Eglise Saint-Melaine : 2^{ème} tranche

Le Conseil Municipal a décidé d'affermir les marchés relatifs à la 2^{ème} tranche en espérant que la demande de subvention présentée au Conseil Général soit positive. Le montant attendu, sur la base de

ce qui a été accordé pour la 1^{ère} tranche, s'élève à 120 000 €. La DRAC et le Conseil Régional ayant chacun accordé une subvention de 50 000 €, les subventions totales pourraient s'élever à 220 000 € sur une dépense de 402 000 € TTC.

Un emprunt devra être réalisé pour compléter le financement des travaux de ces deux tranches. Pour le moment, la trésorerie de la commune a été suffisante pour payer une grande partie des travaux de la 1^{ère} tranche. Le montant à emprunter sera déterminé lorsque le Conseil Général aura pris sa décision. Il se situera entre 375 000 et 500 000 €. En attendant, il est décidé de mettre en place une ligne de trésorerie.

Financement des travaux d'investissement

Après présentation des différentes offres faites par le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et Dexia, le Conseil Municipal a retenu les propositions suivantes :

LIGNE DE TRESORERIE sur le budget communal : proposition de la CAISSE D'EPARGNE aux conditions suivantes : montant de 500 000 € - EURIBOR 1 semaine avec marge de 0,50 % - pas de tirage minimum – commission d'engagement de 200 € (au lieu de 250 € après négociation) remboursements trimestriels suivant montant utilisé – durée d'un an.

EMPRUNT A LONG TERME sur le budget Assainissement pour compléter le financement de la station d'épuration en construction : proposition du CREDIT AGRICOLE – montant de 300 000 € sur 30 ans - Emprunt à taux variable EURIBOR 3 mois avec possibilité de passer une fois à taux fixe – marge de 0,74 % – débloqué des fonds possible pendant 12 mois – pas de frais de dossier.

Cantine et garderie municipales – année scolaire 2010-2011

Au cours de l'année 2009, 13 453 repas ont été servis à la **cantine municipale** en 139 jours, ce qui est à peu près équivalent aux années passées, sauf pour les adultes où le nombre de repas est en baisse.

La recette est stable et s'est élevée à 53 063 €. En ce qui concerne les dépenses, elles s'élèvent à 75 741 € avec une augmentation importante du poste électricité qui demande à être vérifié. Malgré tout, le déficit de ce service restera aux environs de 20 000 € car la majorité des charges est fixe et n'évolue pas forcément en fonction du nombre de repas servis. Les dépenses de personnel représentent une partie importante du coût mais l'encadrement en place est nécessaire pour le nombre d'enfants présents, notamment pour les maternelles qui nécessitent une aide importante pendant les repas. Autrefois les instituteurs assuraient le service ou la surveillance. Ce n'est plus le cas maintenant. Dans la plupart des services de restauration scolaire, la collectivité prend en charge une partie du coût de revient et assure une mission de service public au bénéfice des familles.

Les tarifs n'ayant pas été revus l'an dernier, le prix du repas pour les enfants a été fixé à 4 € au lieu de 3,90 €. (Anne TOUATI a voté CONTRE cette augmentation).

Christèle STRACQUADANIO a proposé de différencier le prix du ticket vendu à l'unité. Comptablement, la vente de tickets au détail est plus compliquée à gérer du fait de la nécessité d'avoir un suivi des numéros qui est contrôlé par la Trésorerie. Cependant, c'est un service rendu aux familles dont les enfants mangent occasionnellement ou pour lesquelles l'achat d'un carnet de 20 tickets est onéreux. Cette proposition n'a donc pas été retenue.

En ce qui concerne la **garderie**, les recettes se sont élevées à 9 617 € et les dépenses à 13 387 € avec aussi une augmentation importante de l'électricité. Ce poste de dépense doit donc être vérifié comme pour la cantine. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la garderie.

Fête de la Musique

Tous ceux qui le peuvent sont invités à venir faire la mise en place le samedi 19 juin à 10 H 30 sur la place de l'Eglise (durée : environ 1 H).

Le menu retenu avec les commerçants est saucisse ou grillade / frites (les moules refroidissent trop vite).

Le secrétariat demande l'arrêté de déviation à l'Agence routière départementale et prépare l'arrêté d'ouverture des bars jusqu'à 2 H du matin.

Maisons Fleuries – concours 2010

L'organisation suivante est reconduite :

- Pré-sélection 1^{ère} quinzaine de juillet dans la campagne et dans le bourg
- Passage du jury 2^{ème} quinzaine de juillet.

➔ Date à noter : réception du jury national des Villes et Villages Fleuris le 26 août de 9 H à 11 H pour le prix de la « participation du citoyen au jardinage ». Le jury souhaite rencontrer les bénévoles et les jeunes du dispositif « argent de poche ».

Des vols de fleurs ont été signalés à la gendarmerie.

L'entretien des massifs est reconduit en juillet et août avec les bénévoles et les jeunes du dispositif « argent de poche ».

Commission Bâtiments Communaux : réunion mercredi 23 juin à 14 H

➔ Visite du chantier de la station d'épuration, de La Chapelle de La Heinrière et passage dans le quartier de La Roulerie (problèmes de dégradations et de sécurité routière).

Séance levée à 0 H